

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 14 décembre 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	44
VOTANTS	53

CONVOCACTION

Datée	du 08/12/23
Affichée	le 11/12/23

OBJET

Budget Assainissement
Affermage - Décision
Modificative n° 1 - dépenses de
personnel

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le huit décembre 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Hervé HAREL a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvic MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TREPRIER, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

Pouvoirs : Maïté GRANDCLÈRE a donné pouvoir à François BRIZARD
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS AUBRIL
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Hervé HAREL
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Fabrice GLORIA a donné son pouvoir à Jean SELLIER
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE

Absents excusés : Pascal SUARD
François HUREL

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances expose aux membres du Conseil qu'en raison d'un oubli au moment de la prévision budgétaire des dépenses de personnel, il est nécessaire d'augmenter les crédits du chapitre 012.

Il est proposé de modifier le budget 2023 comme suit et de puiser dans les excédents à hauteur de 7000 € pour financer la mise à disposition de personnel non inscrite au budget primitif.

Budget Assainissement Régie DM 1		Dépenses de personnel		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Article	Intitulé / objet	Proposition
Dépenses	012	6218	Autres personnel extérieur	7 000 €
	67	678	Autres charges exceptionnelles	-7 000 €
	Total Dépenses de fonctionnement			0 €
Equilibre de la section			0 €	

Les écritures proposées sont les suivantes :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 portant sur la comptabilité des services publics locaux d'assainissement et de distribution d'eau potable,
- Vu la délibération n° 2023-04-13-114 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023 portant approbation du budget primitif du budget annexe assainissement affermage 2023,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** la décision modificative n° 1 du budget annexe assainissement affermage comme présentée ci-dessus.

VOTE : UNANIMITÉ

Acte reçu en Préfecture le 21 DEC. 2023
 Publié en ligne le 21 DEC. 2023
 Certifié exécutoire

Le Président,
 Jean SELLIER

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme.

